FRC 1.3492A [Blanc-gratté]

Case FR- 14703

DÉTAIL
DES ÉVÉNEMENS

Arrivés à Aix, au ſujet d'une contre-révolution, dont les principaux auteurs, qui étoient l'Avocat Paſcalis, *le ci-devant Marquis de la* Roquette, *& le Chevalier* Guiraman, *ont été pendus par le bourreau & leurs têtes tranchées.*

Lettre écrite à MM. les Citoyens de l'Aſſemblée patriotique de Marſeille.

Aix 13 Décembre 1790, à dix heures du ſoir.

MESSIEURS;

Je m'empreſſe de vous faire une petite relation de la tentative de contre-révolution qui a eu lieu dans la journée & la ſoirée d'hier dans la ville d'Aix; les procès-verbaux des trois Corps admi-

THE NEWBERRY LIBRARY

niſtratifs, du Département, du Diſtrict & de la Municipalité, vous inſtruiront enſuite mieux de toutes les dépendances de cette tentative auſſi hardie qu'extravagante, dont voici les principaux faits.

Le bruit public répandoit depuis quelques jours que les mécontens de cette Ville devoient former un établiſſement ſous la dénomination d'*Aſſemblée des Amis du Roi & de la Juſtice.* Ce fut avant hier ſamedi que la folie de ces conſpirateurs éclata juſqu'au point d'annoncer leur premier raſſemblement, ſous les auſpices de la cocarde blanche qu'ils devoient arborer le lendemain. Le dimanche on obſerva beaucoup de mouvemens parmi ces Meſſieurs; ce qui mit dans le cas les patriotes & les payſans ſur tout, de les ſerrer de près pour obſerver leurs démarches. Il y eut beaucoup de propos de part & d'autre pendant la matinée; vers le ſoir vinrent les voies de fait. Le café des ci-devant Nobles étoit le rendez-vous des ennemis de notre immortelle révolution; ce fut là que commença le tumulte par une querelle très-vive, qui fut ſuivie de pluſieurs coups de piſtolet. La bagarre ne tarda pas à ſe propager ſur le cours & dans les rues. Un certain nombre d'Officiers du

régiment de Lyonnais paroiſſoit à la tête de cette ſédition ; ils étoient les plus ardens ; on les connoît, & on en tient deux en priſon. Pendant qu'on traduiſoit ces deux hommes en priſon, la fermentation & le trouble furent exceſſifs dans la ville à meſure que la nuit ſe fit. Nous nous réunimes en Aſſemblée de Département pour nous occuper des moyens de ramener la tranquillité publique. Notre Délibération porta d'abord de déplacer le Régiment de Lyonnais de la Ville d'Aix dans la nuit même ſans différer, ce qui fut effectué dès quatre heures du matin. Nous arretâmes enſuite d'appeller un détachement du Régiment d'Erneſt & des Gardes Nationales de Marſeille, avec ordre de partir de ſuite à la réception de nos dépêches.

Ce matin au jour, le peuple eſcorté de la Garde Nationale a conduit Mrs. Paſcalis & la Roquete à la maiſon commune, & delà aux priſons royaux. Ces particuliers avoient été ſaiſis, l'un chez lui, & M. Paſcalis à la campagne de M. Mignard où il avoit tous les papiers de ſa correſpondance que l'on a enlevés & remis en nos mains. Nous n'avons pas encore pris connoiſſance de ces papiers, qui contiennent, dit-

on, des choſes très-graves. Nous allons faire lecture de tous ces papiers, du moment que les nombreuſes députations qui nous arrivent de toutes parts nous auront laiſſé libres de reprendre notre ſéance que nous tenons depuis hier ſans déſemparer.

Voici, Meſſieurs, les particularités les plus frappantes que l'on cite de ce complot. L'eſprit de vertige étoit tel chez les conſpirateurs, que les extravagances les plus inconcevables leur paroiſſoient déja réaliſées. Quand ils auroient connu leur nombre par le moyen de la cocarde, ils devoient le jour même effectuer un maſſacre général de tous les membres des trois Corps adminiſtratifs, de la Municipalité, du Diſtrict & du Département. Après cette expédition les factieux devoient ſe rendre à la métropole où ils auroient fait chanter un *Te Deum* ſolemnel en action de graces de notre mort, & après cette cérémonie on devoit proclamer le Roi rendu à ſa liberté & à ſa ſouveraineté. Je ne vous parle pas de tous les propos qui ſe tiennent au ſujet de cette conjuration auſſi mal conçue que mal conduite. Dans peu de jours nous ſerons mieux en état de vous inſtruire, parce que nous aurons

fait lecture des papiers du sieur Pascalis, ainsi que de ceux du sieur Mignard qu'on vient de saisir au moment où je vous écris.

Un rapport qu'on nous fait sur l'heure nous apprend que quelques Officiers de Lyonnois ayant harangué leur Régiment hier au soir sur le grand objet de leur honneur compromis par la détention de leurs camarades dans les prisons, ils avoient déja entraîné la compagnie des Chasseurs jusqu'au point de les décider à marcher à l'hôtel de la Commune pour délivrer leurs Officiers. Les expressions de la harangue invoquoient le sentiment de leur héroïsme pour repousser à main armée tous ceux qui s'opposeroient à leur juste indignation ; en sorte que nous ne pouvions manquer de trouver une mort certaine dans le lieu de notre assemblée ; car c'étoit nous, ainsi que le District & la Municipalité, qui combattions leur funeste projet : mais au moment que les Chasseurs alloient se mettre en marche, les Grenadiers, qui étoient aussi sous les armes, déclarerent qu'ils ne marcheroient pas, & qu'ils se préparoient au contraire à défendre les Citoyens & les Corps administratifs. Ainsi, c'est au civisme des Grenadiers de Lyonnois que nous devons notre conservation. Voilà,

Meſſieurs, un nouveau bienfait de cette providence qui tant de fois a ſauvé la patrie, & qui certainement ne ceſſera jamais de veiller à ſa conſervation.

Nous avons ſurmonté de grands obſtacles juſqu'à ce jour; quels que puiſſent être ceux que les ennemis de la révolution pourront jetter encore ſur notre carriere, il ne nous intimideront jamais. Nous crûmes entrevoir un moment de danger dans la ſoirée d'hier; aucun de nous n'en a été découragé. Nous avons développé toute l'énergie du patriotiſme, pour ſévir contre les factieux. Nous vivons tous pour la patrie; ce ſont les ſentimens de mes collegues; vous les avez reconnus dans quelques-uns de leurs travaux: ſoyez bien aſſurés que nous ſaurions mourir dans nos fonctions, ſi le ſalut public l'exigeoit.

Adieu, très-chers concitoyens, je vous ſalue bien cordialement, & ſuis pour la vie,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

BLANC GILLI, Adminiſtrateur du Département des Bouches du Rhône.

P. S. Nous venons de requérir le Tribunal du Diſtrict d'appoſer le ſcellé chez pluſieurs particuliers que nous leur avons dénoncé; leurs maiſons ſont déja inveſties, & le ſcellé mis chez MM. de Caſtillon, Dubreuil, &c. On va les mettre chez les ſieurs Darbaud, Mignard & Guiramand.

A MARSEILLE, de l'Imprimerie de F. Brebion, Imprimeur du Cercle Patriotique. 1790.